

AULT

L'abattage d'arbres sous surveillance au Bois de Cise

L'association syndicale autorisée du Bois de Cise s'inquiète du comportement de plusieurs propriétaires, qui ont abattu des arbres sans autorisation.

XAVIER TOGNI ET NOTRE CORRESPONDANT
JACQUES BÉTHENCOURT

Des arbres coupés illégalement au Bois de Cise. L'affaire fait grand bruit dans ce hameau d'Ault, protégé au titre des « sites inscrits ». Et elle a été largement débattue lors de l'assemblée générale de l'Association syndicale autorisée (ASA), à laquelle doivent adhérer tous les propriétaires de ce lotissement, créé à la fin du XIX^e siècle dans le seul bois naturel du littoral picard, avec son voisin du Rompval.

DES CHÊNES ÉLAGUÉS OU ABATTUS

Le président, Christophe Vallet, dénonce plusieurs faits, dus à des propriétaires indécents, alors que le cahier des charges de l'association interdit tout abattage sans accord de la mairie ou de l'ASA elle-même, dans le secteur habité. Il cite notamment un chêne élagué au point de le transformer en simple tronc. « Un autre vieux et majestueux chêne de plus de 50 ans, servant de lieu de nidification pour les chouettes, a été mis à bas. Résultat, il n'y a plus de chouette au Bois de Cise », ajoute-t-il, amer.

Sans oublier cette parcelle à l'entrée du hameau, où 17 arbres ont été coupés, toujours sans autorisation. Dans ce dernier cas, l'auteur aurait justifié son action par une demande d'Enedis pour sécuriser une ligne électrique. « Cela ne le dispensait pas de demander une autorisation. Et il en a profité pour faire abattre d'autres arbres », regrette Christophe Vallet. Pour qui ce propriétaire devrait compenser en replantant des arbres des mêmes essences.

« Nous vivons dans un bois, si on ne



Cette image donne une idée de la taille des arbres coupés, sans autorisation. (Photo DR)

veut pas d'arbres, il faut aller ailleurs », s'agace le président. Avant de poursuivre : « Certains nous disent : "je suis chez moi, je fais ce que je veux." Mais cela ne fonctionne pas comme ça. Ce ne sont pas des parcelles séparées, c'est un bien commun, et il est inscrit. »

Christophe Vallet a demandé à pouvoir engager des poursuites en cas d'infraction au règlement. Mais la majorité du bureau n'a pas suivi,

jugeant préférable de recourir à la médiation. Ce que le président regrette. Pour faire passer le message, il estime qu'il faudrait brandir la menace d'une amende, et surtout obliger les contrevenants à replanter en conséquence. Frédéric Van Paemelen, membre de l'ASA, approuve : « Nous avons la chance d'habiter ici, il faut protéger ce lieu magnifique. On ne peut pas laisser faire. » ■

DEVENIR SITE CLASSÉ

Le combat maintenant est d'obtenir le changement de statut du bois de Cise, de le faire passer de site inscrit à site classé, renforçant ainsi sa protection contre les dégradations et abus en tous genres. Comme ces abattages. « La grosse différence est que les contrôles sont réalisés par les services de l'État et non plus par la commune ou l'association. Ils sont plus stricts et plus réactifs », souligne Christophe Vallet. Si la procédure est lancée, elle donnera lieu à une enquête publique. Pour discuter du sujet, le président de l'ASA s'est engagé à organiser en amont une assemblée générale extraordinaire.